



# Brevet de Technicien Supérieur Technique et Services en Matériels Agricoles

**RNCP 38191**

**Diplôme de niveau 5**

## **BTS TSMA**



### Objectif de la formation

Le technicien supérieur spécialisé dans l'utilisation, la maintenance et l'après-vente de matériels agricoles est capable d'identifier les besoins en matériel des exploitants agricoles pour améliorer les rendements et la qualité de la production.

Il est chargé de la gestion des matériels : leur mise à disposition, leur adaptation aux innovations technologiques et réglementaires...

### Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
  - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
  - Etudes de cas concrets,
  - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnement,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

*\* Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap; s'il est un sportif de haut niveau; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.*

### Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration\*.
- Être déclaré aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

### Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire [en ligne](#) auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

### Délais d'accès

Après un baccalauréat professionnel, technologique ou général, début de la formation par apprentissage selon calendrier d'alternance.

### Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un [calendrier d'alternance](#).

### Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par la Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



Secrétaire Apprentissage

02 48 70 77 12

[cfa.cher@educagri.fr](mailto:cfa.cher@educagri.fr)

Le Sollier CS18 18570 Le Subdray



## Voie de Formation

Formation par la voie de l'apprentissage

## Durée et Rythme de la Formation

- 1<sup>re</sup> année : 665 heures d'enseignement réparties sur 19 semaines au CFA.
- 2<sup>e</sup> année : 735 heures d'enseignement réparties sur 21 semaines au CFA.
- 5 semaines de congés payés sur la période entreprise.

## Nos Plus



- Scolarité gratuite,
- [Site](#) sur 250 hectares,
- Équipements des ateliers de Maintenance des Matériels,
- Équipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri.



## Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2025 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)\*

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

## Indicateurs (Session 2024)

Taux de réussite aux examens\*

100 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

100 %

Taux de poursuite d'études

0 %

Taux d'interruption en cours de formation

6 %

Taux de rupture des contrats d'apprentissage

6 %

Taux d'appréciation

93 %

\* Barème différent selon OPCO de rattachement.

\*\* en relation avec le taux de présentation à l'examen

\*\*\* Pour la convention collective des entreprises agricoles, change selon la convention collective de l'entreprise d'apprentissage.

## Contenus Principaux de la formation

### Unités d'enseignement général

U1 : Culture générale et expression

U2 : Anglais

U31 : Mathématiques

### Unités d'enseignement professionnel

E32 : Physique-Chimie

U52 : Analyse juridique, économique et managériale.

U51 : Analyse agro-technique

U51 : Modélisation

E4 : Technologie intervention

U61 : PSE

U62 : maintenance/après vente

U61-U62 : Rapport-projet

## Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte de ces capacités est vérifiée par 13 épreuves obligatoires.

5 sont organisées en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

## Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

## Principaux débouchés

- Technicien d'après-vente
- Chef d'équipe
- Responsable d'atelier...

## Suites de parcours possibles

Une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle ou école d'ingénieur.

## Coût de la formation

Formation gratuite.

6 982 € en juillet 2024\*\*\*. Pris en charge à 100 % par les OPCO de l'entreprise.

## Date d'enregistrement de la certification

01-09-2023